



Le Monde du Droit a rencontré Alexandre Brugière qui vient de rejoindre Coblence et Associés en qualité d'associé.

Vous venez d'intégrer le cabinet Coblence & Associés en tant qu'associé, pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Après avoir débuté ma carrière au sein du cabinet Veil Jourde, de 2000 à 2004, j'ai participé au développement du bureau parisien du cabinet américain Fried Frank. J'y ai exercé de janvier 2005 à décembre 2008. En 2007, j'ai été détaché pendant un an au sein du bureau de New York, où mon activité s'est principalement concentrée sur le M&A et le droit boursier. J'ai rejoint en 2008 le département corporate du cabinet De Pardieu Brocas Mafféi à Paris, et ce et jusqu'à mon arrivée en janvier 2011 au sein de Coblence & Associés.

Selon vous, qu'est-ce qui a présidé à votre nomination ?

Il me semble que trois facteurs ont principalement influés sur la décision de mon association. Coblence & Associés poursuit son développement (comme l'illustrent les recrutements qui ont précédé mon arrivée) et bénéficie d'un deal flow important : mon arrivée permet ainsi de répondre à un besoin et une volonté de développement de l'activité en corporate et fusion-acquisitions. Elle permet par ailleurs le renforcement des compétences techniques pour lequel le cabinet est reconnu tout en étendant son champ de compétence en droit boursier notamment. Enfin, elle correspond à la volonté des associés historiques de maintenir une dynamique de croissance.

Quelles sont vos priorités pour votre département ?

Mon objectif et celui de mes associés est de renforcer l'activité du cabinet en fusion-acquisitions sur les opérations Small et Mid cap qui correspondent à notre positionnement et pour lesquelles nos compétences sont reconnus.

Notre ambition est bien entendu de croître tout en continuant à fournir à nos clients un service réactif et adapté à leur besoins.